



Traité Demai

Michna 8 - Chapitre 6

שְׁנַיִם שֶׁקִּבְּלוּ שְׂדֵה בְּאֲרִיסוֹת, או שִׁירְשׁוּ או שְׁנִשְׁתַּתְּפוּ,
יִכּוּל הוּא לֹאמַר:
טל אַתָּה חֲטִיִּם שְׁבַמְקוֹם פְּלוֹנִי וְאֲנִי חֲטִיִּם שְׁבַמְקוֹם פְּלוֹנִי;
אַתָּה יֵין שְׁבַמְקוֹם פְּלוֹנִי וְאֲנִי יֵין שְׁבַמְקוֹם פְּלוֹנִי.
אַבֵּל לֹא יֹאמַר לוֹ:
טל אַתָּה חֲטִיִּם וְאֲנִי שְׁעוֹרִים;
טל אַתָּה יֵין וְאֲנִי אֶטֶל שֶׁמֶן.

Si deux personnes ont reçu un champ en fermage, ou bien si elles l'ont eu en héritage, ou bien si elles se sont associées, l'une peut dire à l'autre : prends le blé se trouvant à tel endroit et moi je prendrai le blé se trouvant à tel autre endroit. Ou bien, toi, le vin qui se trouve à tel endroit et moi celui à tel autre endroit. Mais elle ne pourra lui dire : prends, toi, le froment et moi je prendrai l'orge, prends, toi, le vin et moi, je prendrai l'huile.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions